

CESEL

ORIENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA COMMISSION

présenté et approuvé en assemblée plénière du CESEL le 13 mai 2015

Composition de la commission :

Par ordre alphabétique :

Mady BASTIEN CANDOTTI

Françoise CHIAPPETTA

Gérard GABARRE

Guy GHRENASSA

Michel PELI

Delphine RIEUGNIE

Lazare RODRIGUEZ

Patrick ROSA

André VALENTIN

Jean-Paul LABORIE : Président de la commission, élu le 3 mars 2015.

*Saisine de Monsieur le Maire de Blagnac adressée à
Jean-Marc THOMAS, président délégué du CESEL*



Le Maire

Nos réf. : BK/JC/LG/15.02.1701

Blagnac le 13 février 2015

Monsieur Jean-Marc THOMAS
Président délégué du CESEL
11 rue Carrière
31700 BLAGNAC

Monsieur le Président délégué,

Lors de la présentation des perspectives financières à l'horizon du mandat qui vient de s'ouvrir, Joseph CARLES, 1^{er} adjoint au maire en charge des Finances, vous a fait part de la démarche engagée par la majorité municipale pour adopter les budgets au nouveau contexte économique.

Un premier travail est engagé en interne par chaque délégation en relation avec les services, consistant à faire émerger les pistes d'économies résultant de mutualisations possibles ou de reformatage d'actions existantes.

Je souhaiterais que le CESEL nous fasse part de ce qu'il considère comme prioritaire sur les grandes politiques publiques, notamment, les politiques à destination des aînés, de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse.

Par exemple en matière de politique des aînés, faut-il renforcer le maintien à domicile ? encourager l'adossement aux associations du type BIGRE ?

Vos orientations viendront nourrir les réflexions de la majorité qui se réunira fin mai en séminaire pour arrêter les grandes orientations du mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Un nouveau contexte économique.

« Je souhaiterais que le CESEL nous fasse part de ce qu'il considère comme prioritaire sur les grandes politiques publiques, notamment, les politiques à destination des aînés, de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse ».

Cette invitation est cadrée avec insistance par le rappel du contexte :

- un nouveau contexte économique dont les délégations et services municipaux tiennent compte pour faire « émerger les pistes d'économies »,
- une réflexion globale pour adapter, selon les propos de Joseph CARLES lors de l'installation de la commission le 3 mars 2015, les dépenses publiques à la diminution des recettes concomitante de la baisse des dotations étatiques.

Une demande d'avis de la société civile.

La sollicitation adressée au CESEL n'est pas d'ordre technique. En adéquation avec les statuts du CESEL, elle attend de cette assemblée qu'elle contribue, avec ses moyens et ses compétences, à éclairer les choix des élus municipaux.

Une demande pressante sur des sujets précis.

La réponse du CESEL devra être communiquée à Monsieur le Maire avant la date des choix stratégiques à moyen terme, soit à la mi-mai.

La commission du CESEL, en conséquence, a deux mois pour conduire sa réflexion. La demande est donc pressante bien que la saisine indique avec quelques précisions dans quels domaines des politiques publiques son avis est attendu : « les politiques à destination des aînés, de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse ».

Une réflexion à situer dans les spécificités du contexte blagnacais.

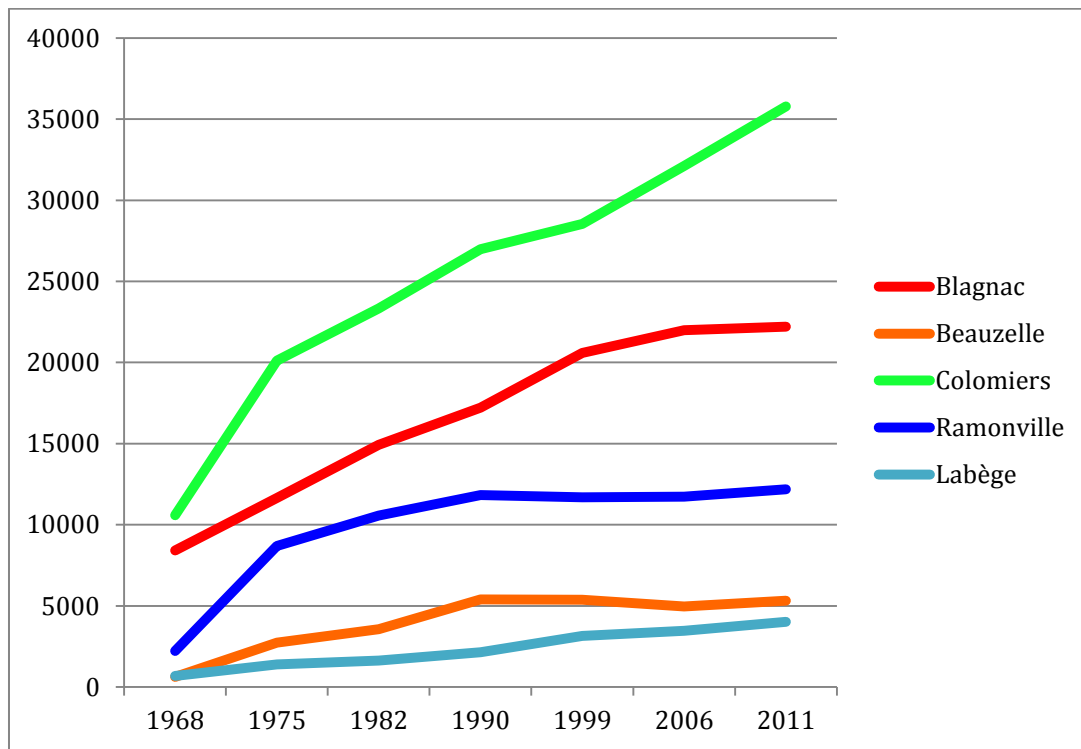
Les thèmes retenus s'inscrivent dans le thème des politiques sociales dont les initiatives touchent de très près le quotidien de la population. Dès lors, avant même d'entrer dans l'évaluation des offres de services, de leurs coûts et qui plus est, des opportunités qu'un regard à la recherche d'économies serait susceptible d'y reconnaître, il a paru nécessaire aux membres de la commission de se construire une représentation la plus exacte possible de l'état de la situation sociale de la ville. Et de le faire très rapidement, c'est-à-dire à grands traits.

**Une croissance démographique modérée.*

La croissance démographique de population de Blagnac s'est ralentie depuis une dizaine d'années. Ce constat mérite d'être modéré par les impacts que le développement du quartier d'Andromède aura sur cette variation.

Cependant la tendance à la modération de la croissance rejoint celle d'autres communes de la plus proche périphérie de la commune de Toulouse : depuis de multiples années ces communes voisines ont un territoire largement urbanisé et leur attractivité est également tempérée par les coûts fonciers élevés qui y prévalent.

Evolution de la population de quelques communes de l'agglomération de Toulouse.



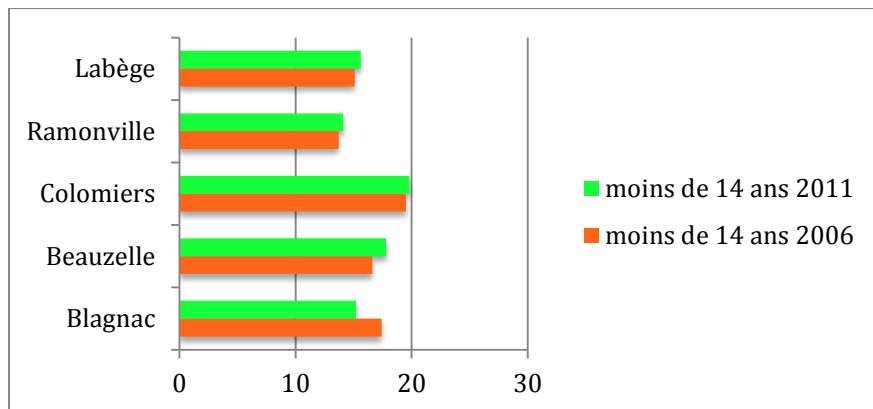
INSEE 2011

**Une population en voie de vieillissement.*

Blagnac, première commune de la périphérie à appartenir à l'agglomération de Toulouse possède donc une population urbaine installée depuis des années tout en accueillant de nouveaux arrivants en nombre modéré.

La part des jeunes régresse.

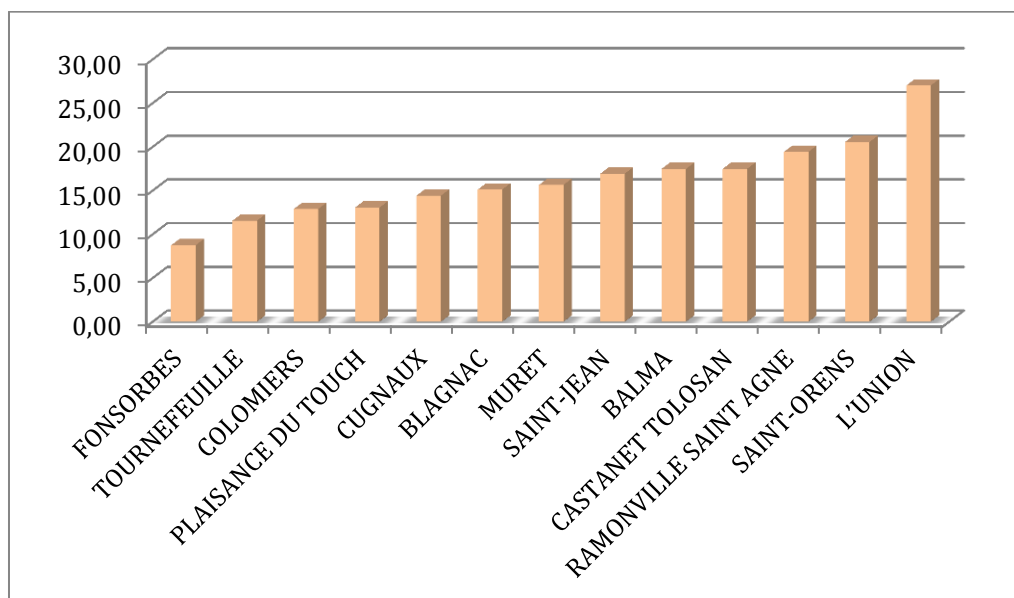
Evolution de la part des moins de 14 ans dans la population totale



INSEE 2011

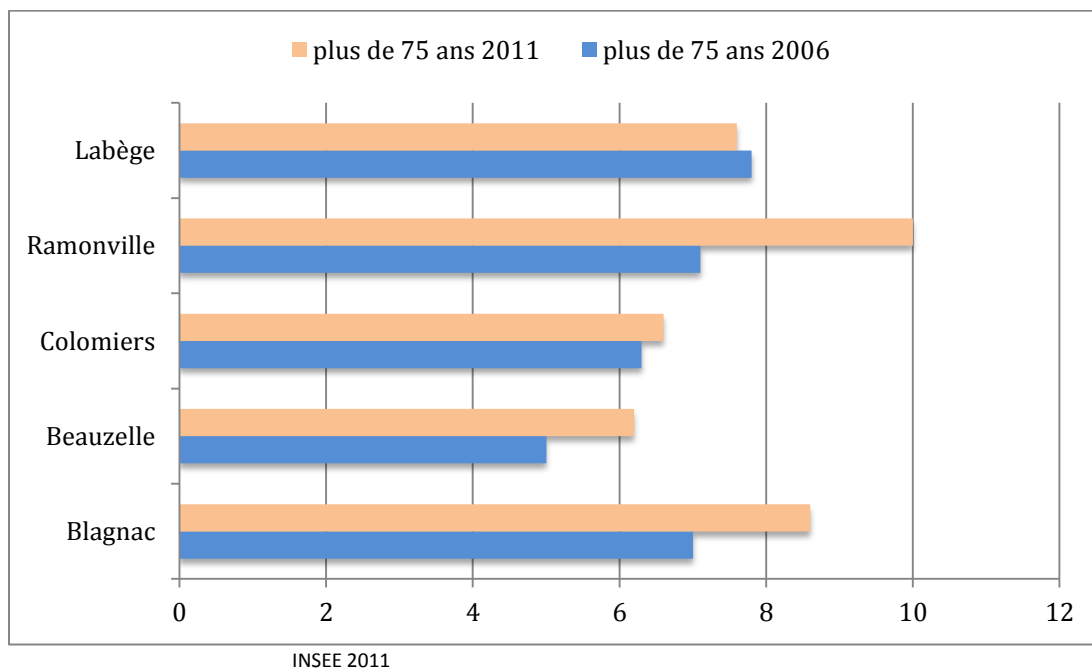
Celle des aînés croît.

Pourcentage des plus de 60 ans en 2011.



INSEE 2011

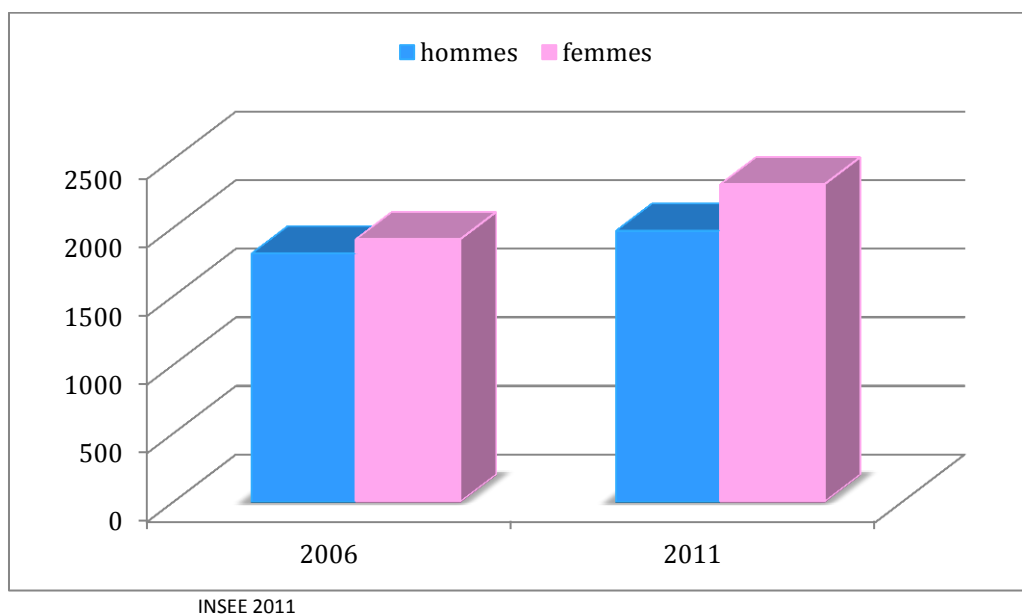
Pourcentage des plus de 75 ans en 2011.



**Des caractéristiques sociales comparables à celles des communes situées à la périphérie de Toulouse, d'urbanisation déjà ancienne, mais également des tendances générales de la société française se retrouvent à Blagnac :*

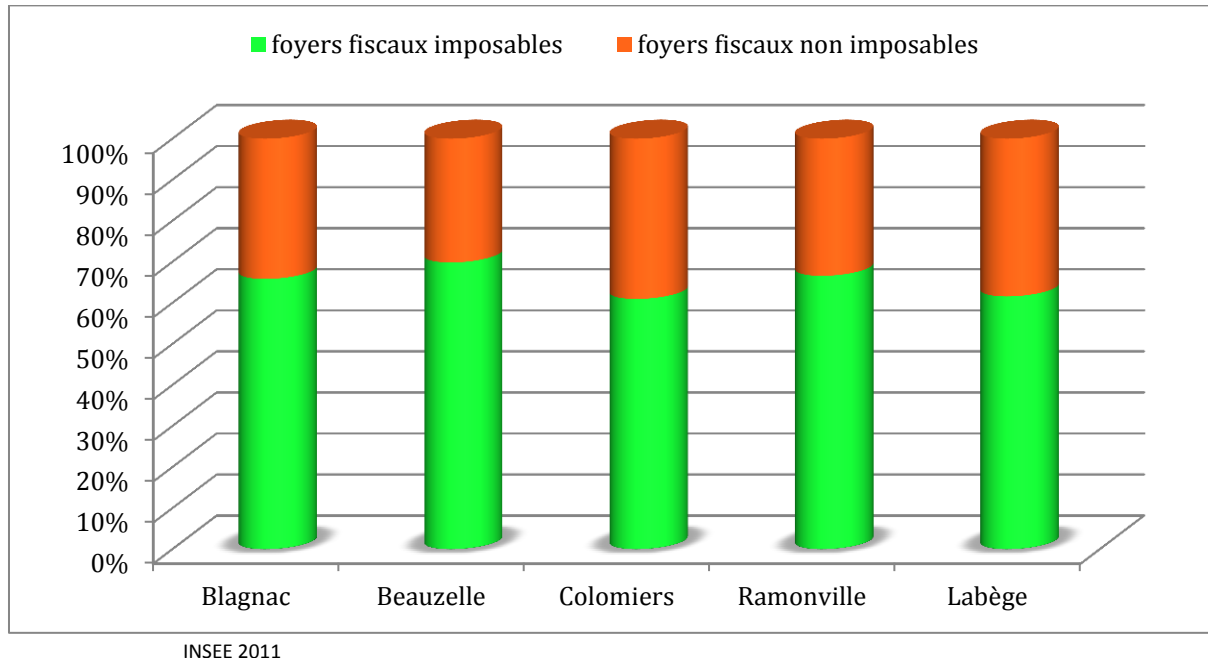
- des ménages d'une seule personne de plus en plus nombreux.

Evolution du nombre de ménages d'une personne à Blagnac.



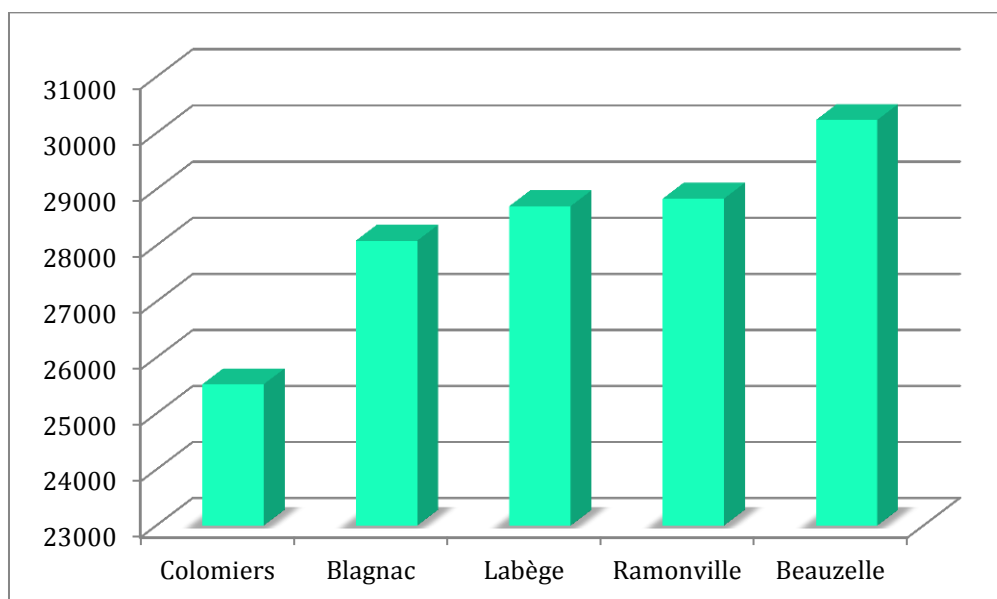
- Des ménages de plus en plus nombreux à payer l'impôt sur le revenu.

Nombre de foyers fiscaux en 2011.



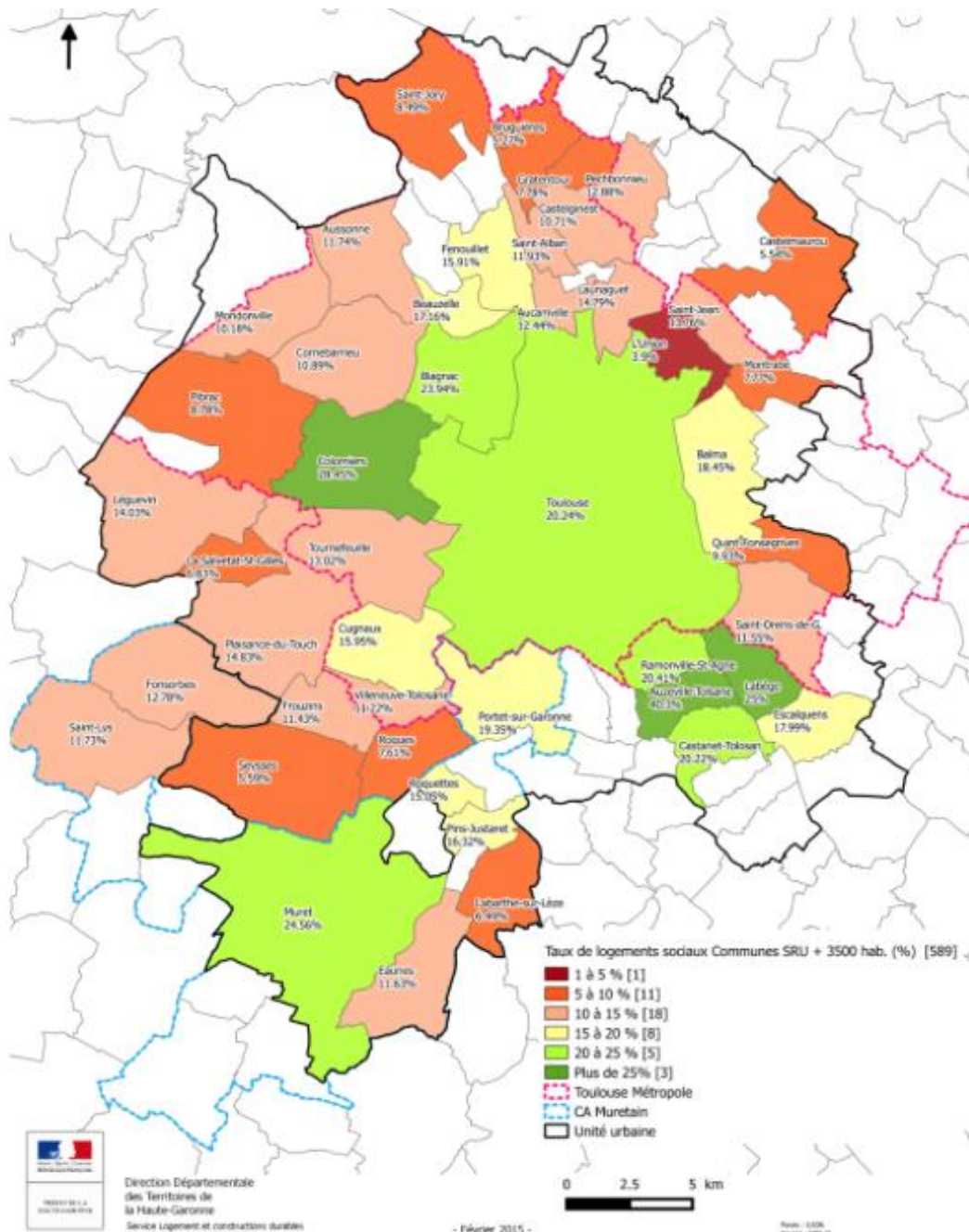
Les différences entre les communes sélectionnées sont perceptibles mais elles ne sont pas fortes : les profils des communes à proximité de Toulouse voient leurs profils sociaux se rapprocher avec la poursuite continue de leur croissance démographique. Cependant les écarts demeurent comme en témoigne le graphique ci-dessous présentant les revenus moyens des ménages fiscaux.

Revenus moyens des ménages fiscaux en 2011.



Ces rappels rapides ne doivent pas occulter les différences internes au sein du territoire de la commune de Blagnac où la part des logements sociaux dans l'ensemble des logements dépasse les 20% du total de logements.

Carte des taux de logements sociaux des communes de l'aire urbaine de Toulouse de plus de 3 500 habitants au 1/1/2014.



LES AÎNÉS

Pourquoi les aînés ? D'une part les aînés sont clairement cités dans la saisine. D'autre part les informations sur cette catégorie de population comme sur les politiques conduites à leur égard sont aisément accessibles. Pour ces deux raisons la commission a rapidement décidé de travailler sur le thème des aînés.

Le constat d'un niveau d'équipements et de services élevé dans la commune de Blagnac se vérifie particulièrement dans le domaine des services aux personnes âgées. Le tableau suivant en témoigne. Blagnac se situe en première position.

Tableau comparatif des services et équipements présents dans diverses communes de l'agglomération de Toulouse.

Services	Blagnac	Tournefeuille	Saint-Orens	Castanet	Fonsorbes	Cugnaux	Plaisance	Beauzelle	Labège	Portet	Colomiers	l'Union	St-Jean	Ramonville
Communes														
DAS														
régie restauration														
maison des aînés														
restaurant pour aînés														
repas domicile														
aide aux courses														
transport à la demande														
gratuité carte Pastel														
Etablissements médicalisés privés														
Etablissements médicalisés publics														
Aide à domicile municipale														
Aide à domicile associations														
Nombre de oui	10	7	5	5	2	4	7	4	5	5	7	4	4	6

Présent en vert
Absent en bleu

Le tableau proposé ci-dessus compare des degrés d'équipement en fonction de leur seule présence sans prendre en compte leur nombre ou leur importance. Il opère de la même manière à propos des services.

De surcroît il se fonde sur des informations recueillies dans les sites internet des mairies de ces communes, c'est-à-dire des informations sujettes à caution et les communes retenues le sont sans tenir compte de critères sélectifs. Y figurent des communes de tailles très différentes

Ce tableau n'a pas donc qu'une valeur indicative.

Trois domaines ont été retenus selon l'intérêt qu'ils présentaient au regard des choix des politiques municipales.

La maison des
aînés

Le maintien
à domicile

La mobilité

1. La maison des aînés



Cet équipement peu répandu dans les autres communes associe un lieu, de surcroît central, des services et des animations : il constitue un potentiel exceptionnel pour atténuer l'isolement des aînés et il concentre une offre de services d'accès aisé, dont la gestion de la carte Pastel.

1.1 - La restauration

La commission s'est essentiellement intéressée au fonctionnement du restaurant des aînés, le restaurant des Améthystes. Il est un emblème de la politique à destination des aînés qui les accueille pour le repas de midi. Les hôtes y sont servis et pour un prix modique se voient offrir un repas adapté à leur régime alimentaire et préparé par la régie de restauration qui annonce ses menus chaque mois. Un transport spécifique assuré par la cellule mobilité permet à ceux qui le souhaitent d'accéder à ce service dont il est aisé de mesurer les impacts sur la convivialité qu'il procure.

Les préconisations qui suivent ne sont pas dictées par la recherche d'une maîtrise des dépenses dont la commission est soucieuse. Le nombre de repas servis étant relativement faible, 40 repas en moyenne par jour, les ajustements qui pourraient être proposés n'affecteraient le coût du service qu'à la marge. Elles se soucient de diminuer le gaspillage des repas non consommés en responsabilisant les usagers. Ce gaspillage à une portée symbolique forte qu'il faut gommer.

A cette fin la commission propose de rendre obligatoire la réservation des repas qui se pratique aujourd'hui sans obligation et d'imposer le paiement du coût du repas à la réservation. Elle y adjoint une introduction de pénalités sous la forme d'un surcoût redevable par ceux qui n'auraient pas respecté les règles fixées.

Actuellement le prix le plus élevé du repas facturé en fonction du quotient familial est de 6,30€, le moins cher s'élevant à 3,25€ (le prix de revient d'un repas est de 13,25€).

Aujourd'hui.....

.....demain

Aujourd'hui les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- pour ceux qui déjeunent régulièrement à jours fixes l'inscription est reconduite par tacite reconduction;
- ceux qui déjeunent ponctuellement sont tenus de s'inscrire avant le jeudi midi pour la semaine suivante;
- les annulations s'effectuent, si possible quatre jours avant.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Nouveaux tarifs pour les non-inscrits (En fonction du Q.F.) : **5€ à 9€**

3,10 € à 7 €

4 € à 8 €

pas de changement

Nouvelles dispositions
INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
Ceux qui se présentent sans inscription acquittent le tarif maximum de 5 € à 9 €

Nouvelles dispositions
INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
Ceux n'ont pas annulé leur inscription, lorsqu'ils se présentent à leur premier repas acquittent le tarif maximum de 5 € à 9 €

La commission a conscience des contraintes représentées par la mise en œuvre de ces préconisations. Toutefois elle les maintient jugeant le dysfonctionnement actuel, certes peu répandu, mais néfaste.

La capacité d'accueil du restaurant Les Améthystes s'élève à environ quatre-vingts couverts dans la partie réservée aux aînés. Cette salle pourrait donc accueillir davantage de personnes âgées sans que l'organisation du service soit perturbée. Bien qu'il soit complexe de déterminer les causes de sa fréquentation que l'on peut estimer réduite au regard de la qualité du service offert, de la convivialité liée à la prise en commun de repas de qualité, de surcroît servis et des bas prix pratiqués, la commission souhaiterait que des initiatives puissent être conduites dans le but d'accroître le nombre de repas servis à midi dans ce restaurant. La récente proposition des « repas d'anniversaire » a, par exemple, accru la fréquentation du restaurant.

La commission est cependant bien consciente qu'en plaidant pour une augmentation de la fréquentation, elle propose une augmentation des charges de la commune.

Cette question de la fréquentation est reprise plus avant dans ce rapport à propos de la mobilité des aînés.

1.2 - Les animations

Dès le début de sa réflexion, la commission a été informée que l'Adjointe déléguée aux Seniors avait sollicité sur ce sujet une réflexion au Conseil des Seniors.

2. Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

La ville de Blagnac est prestataire de services. Des associations ou des prestataires privés pourraient l'être aussi. Le service à domicile (S.A.D.) s'adresse uniquement aux personnes qui ne paient pas un taux plein, c'est-à-dire des personnes bénéficiant **obligatoirement d'une prise en charge** (caisses de retraite ou APA). Le service d'aide qu'il dispense dispose d'un agrément qualité et il est conventionné par les Caisses de Retraite, le Conseil Général 31 et la CPAM. Il peut être sollicité. Une première évaluation au domicile de la personne âgée détermine les priorités d'intervention.

Son coût horaire s'élève à 20,20 €.

Plus de 25 000 heures sont consacrées à ce service dont le coût, dans sa quasi-totalité, est constitué par les charges de personnel. La ville apporte une subvention de 160 000 € (montant 2014) pour assurer l'équilibre financier, soit une grosse dépense mais un montant à relativiser : ce n'est jamais que 3% du montant des heures réalisées par le service !

La commission a porté un regard attentif sur le montant de la subvention octroyée au service d'aide à domicile pour y chercher des opportunités d'économie. De nombreuses communes n'assument pas ce service qui revient, dans ce cas, à des associations qui interviennent également à Blagnac en « complément » du service public municipal.

L'opportunité de substituer des associations agréées à ce service municipal a été discutée en commission mais cette velléité a été rapidement abandonnée face à l'impérieuse nécessité sociale de ce service :

- il bénéficie à plus de 160 personnes dont la moitié a plus de 75 ans,
- il est très sollicité et en conséquence il ne peut apporter une réponse positive qu'à une demande sur quatre,
- les services assurés aux personnes sont d'une grande exigence pour le « personnel d'aide à domicile », un personnel communal dont il faut gérer les fatigues, les absences et les mobilités de carrière.

Ce service assure également le portage des repas à domicile pour les personnes résidant à Blagnac et dans l'incapacité physique de se rendre sur un lieu de restauration collective destiné aux aînés. Parmi les 244 bénéficiaires en 2014, 71% ont 80 ans et plus et 23%, 90 ans et plus. Ils acquittent entre 3,25 € et 7,20 €, selon leurs ressources, un service dont le coût total est de 13,74 € le repas (prix de revient du repas et coût de la livraison).

La commission s'autorise deux remarques bien qu'elle soit aux limites de sa compétence.

Pendant les cinq dernières années la population des plus de 75 ans a augmenté de 450 personnes à Blagnac :

- aujourd'hui 40 % des personnes « girées » (il s'agit d'un classement en fonction du niveau de dépendance des personnes) sont bénéficiaires du SAD mais ce service ne peut prendre en charge que 25 % des nouvelles demandes. A court terme le SAD s'adressera à une proportion de plus en plus réduite des personnes girées, sauf à accroître ses moyens ;

- les personnes âgées résident aujourd'hui en majorité en centre-ville.

Il paraît légitime de s'interroger sur la capacité de réponse d'une municipalité face à une évolution qui, quantitativement ne faiblira pas et, qui, qualitativement intéressera d'autres territoires que ceux du centre-ville.

3. La mobilité des aînés.

La commission à plusieurs reprises a mis en évidence l'importance de la localisation de certains services pour favoriser leur fréquentation, pour regrouper les aînés autour d'animations, pour assurer les contacts entre des groupes sociaux diversifiés et pour aider à maintenir le lien social. La Maison des aînés illustre par les diverses fonctions qu'elle assure le potentiel d'un tel équipement central.

La mobilité des aînés est donc une question importante à laquelle la municipalité de Blagnac répond par des offres de transport à la demande spécifiques :

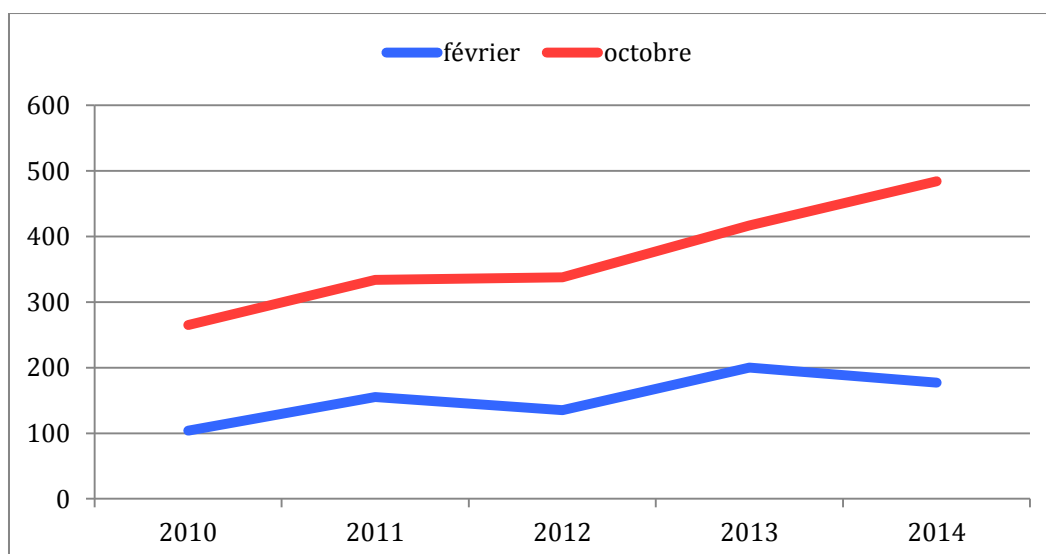
- Caouéquine : service de navettes dans le centre-ville
- Véhicule dédié au transport des personnes âgées fréquentant le restaurant de la Maison des aînés.
- TAD municipal (transport à la demande) ouvert aux habitants de certains quartiers et à tous les habitants de Blagnac de plus de 65 ans.
- La carte Pastel.

3.1 – Véhicule dédié au transport des personnes âgées fréquentant le restaurant

Sur la figure suivante apparaît la différence de fréquentation selon les saisons et sa hausse très significative pour atteindre le chiffre de 2650 en 2014. Cependant, rapportée approximativement au nombre de personnes/jour la fréquentation demeure faible.

En considérant la possibilité d'augmenter le nombre de repas servis au restaurant de la Maison des Aînés et la possibilité d'accroître l'utilisation de la Caouéquine ou d'un autre mode de transport plus facile d'accès et plus confortable l'hiver, la commission appuie la mise en œuvre de l'aménagement « de la tournée des aînés ». Elle devrait se réaliser à coût constant.

Fréquentation de la tournée des aînés (Total 2014 : 2649)



Cellule Mobilité

3.2 - Le transport à la demande.

Un service gratuit de transport à la demande fonctionne sur réservation une heure minimum avant le départ.

Qui peut en bénéficier ? Les Blagnacais de plus de 65 ans et tous les habitants des quartiers Layrac, Savoie et Les Prés, c'est-à-dire ceux habitant dans des secteurs éloignés du centre et d'autres modes de transport comme le tramway.

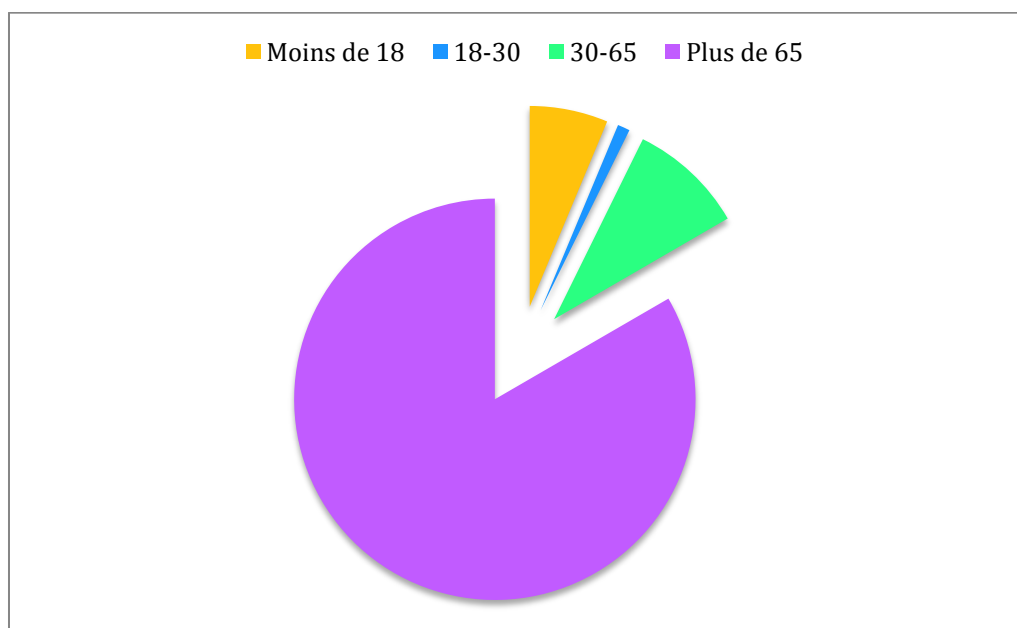
Ce service TAD assure des liaisons avec les arrêts Tisséo, le centre-ville de Blagnac, le centre commercial ou le cimetière du Parc. Le tableau et la figure ci-après indiquent une fréquentation relativement faible, y compris pour les plus de 65 ans dont une majorité sont contraints dans leurs déplacements.

Fréquentation du transport à la demande (2014)

Tranches d'âge	Nombre de voyageurs	Fréquentation (%)
Moins de 18	286	6,30
18-30	45	1,00
30-65	424	9,34
Plus de 65	3783	83,36
Toutes	4538	100

Cellule Mobilité

Fréquentation du TAD selon l'âge (2014)



Cellule Mobilité

La commission est laconique à propos de la question à la demande de transport :

- Les effectifs des personnels assurant les services de la Caouéquine, des TAD et d'autres activités sont mobilisés pour diverses dessertes en fonction des horaires : la commission n'a pas jugé de sa compétence d'évaluer le fonctionnement du service Mobilité ;
- elle n'a pas eu connaissance des données sur la fréquentation du Mobibus Tisseo ;

- elle ne possède pas les éléments relatifs à d'éventuels aménagements de desserte en bus en fonction de l'ouverture de la ligne du Tram Envol.

3.3 - La carte Pastel

La carte Pastel est le support magnétique unique pour voyager sur tous les réseaux de transport publics. Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant en Haute-Garonne, bénéficient de la gratuité des transports sur le réseau métro, tram et bus Tisséo. Pour les Blagnacais cette *carte Pastel senior* délivrée à la Maison des aînés de Blagnac est gratuite. La commune, comme quatre autres communes du département, prend en charge les frais de fabrication de la carte (8 €) et la contribution annuelle (10 €).

En 2014, le nombre de cartes Pastel senior à Blagnac s'élève à 2648. Cette même année 348 nouvelles cartes ont été délivrées. Le coût total pour la commune s'élève donc à 29 264 €.

La discussion de la commission a été très vive : des positions remettaient en cause la gratuité de cette carte pour les seniors bien que cet état de fait ne dépende pas de la commune, d'autres souhaitaient que le solde à la charge de la commune soit acquitté par le bénéficiaire en fonction de son quotient familial. Au terme du débat et à l'unanimité la commission a préconisé que le coût de la fabrication de la carte et la contribution annuelle, soit 18 €, puis 10 € tous les ans, soient acquittés par tous les bénéficiaires.

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

Le second thème retenu par la commission « Orientation des politiques publiques » (OPP) a été abordé en tenant compte des précédents travaux conduits antérieurement par le CESL. Le 20 février 2013 le CESL a en effet approuvé l'avis sur la politique de la petite enfance de la ville de Blagnac présenté par la commission au terme d'une année de travail.

Il est très rapidement apparu que les objectifs de la commission OPP ne rencontreraient pas dans les modalités d'accueil de la petite enfance de nombreuses opportunités d'économie. De la même manière dans le domaine de l'enfance jusqu'aux âges précédents l'entrée au collège, c'est-à-dire aux âges de la maternelle et de l'école élémentaire, sur quels postes de dépenses la commission pouvait-elle envisager de préconiser des réductions ? Dans quels secteurs appartenant au champ de compétences de la municipalité, pouvait-elle repérer des opportunités pour mener à bien sa démarche ?

La commission a établi le constat qu'en dehors du secteur périscolaire, l'analyse des choix ouverts à la politique municipale offrait peu de grain à moudre. L'intervention devant la commission « Vivre ensemble » de Mme Combes, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à l'Education confirmait ce constat.

Dans ces conditions et compte-tenu des délais, la commission ne s'est pas attardée sur les dépenses engendrées par l'entretien quotidien des bâtiments scolaires et pas davantage sur celles de la consommation des fluides ou sur les dépenses pédagogiques. Elle s'est

intéressée en priorité aux dispositifs périscolaires et à leur fonctionnement, se focalisant même sur les ALAE.

Les accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) fonctionnent dans le temps périscolaire. Leur organisation actuelle est étroitement liée à la réforme dite « des rythmes scolaires » généralisée depuis la rentrée 2014. Cette réforme incite les collectivités locales à construire un projet éducatif territorial (PEDT) pour proposer aux enfants un parcours éducatif pendant **et** après l'école en développant les activités périscolaires (l'Etat apporte son soutien par un Fonds spécifique).

La commune de Blagnac s'est intégrée dès 2013 dans ces nouveaux dispositifs. L'ALAE fonctionne pendant les jours de classe matin, midi et soir. Avec l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) ouvert le mercredi après-midi et toute la journée pendant les vacances scolaires l'ALAE regroupe 150 agents.

L'accueil en ALAE est gratuit à Blagnac. Le tableau ci-dessous indique que cette gratuité n'est pas fréquente. Les tarifs, toujours calculés en fonction du quotient familial sont très disparates : fréquemment de 2,5 € à 7 € par mois dans de nombreuses communes, calculés parfois au nombre de quart d'heure effectif de présence de l'enfant, ils peuvent atteindre 32,70 € par mois à l'Union pour la plus haute tranche du quotient familial.

Tarifs des ALAE dans quelques communes de l'agglomération de Toulouse

(Source : sites internet des mairies).

Communes	Blagnac	Tournefeuille	Saint-Orens	Castanet	Fonsorbes	Cugnaux	Plaisance	Beauzelle	Labège	Portet	Colomiers	L'Union	St-Jean	Ramonville
			*											

*Amicale laïque

Gratuit Payant

Les ménages résidant à Blagnac non seulement bénéficient de la gratuité mais leurs enfants scolarisés dans les classes élémentaires disposent d'études surveillées de 17 à 18 heures pendant lesquelles ils peuvent faire leurs devoirs en étant encadrés.

Ces conditions offertes aux enfants nécessitent un accompagnement lourd : directeurs d'ALAE, animateurs dont 20% sont titulaires contre 10% en moyenne au niveau national. Et la gestion d'un tel organigramme avec des statuts multiples et de nombreux employés avec des contrats à durée déterminée repose sur une gestion complexe. En contrepartie l'ALAE s'appuie sur les nombreux équipements sportifs et culturels de la commune.

Le choix de la commune de Blagnac, comme celui de nombreuses communes de l'agglomération de Toulouse a été et demeure de maintenir l'ALAE dans le giron de la municipalité. D'autres ont choisi de confier l'ALAE au secteur associatif (par exemple

l'association des « Amis du petit Ferdinand » à Toulouse) ou à d'autres structures (par exemple La ligue de l'enseignement 31 ou encore « l'Amicale laïque » à Saint-Orens).

Pour faire face à une croissance des coûts de fonctionnement mais également pour alléger les lourdeurs de la gestion de nombreux personnels aux statuts divers et précaires, pour certains, la commission invite la municipalité de Blagnac à étudier les opportunités que présenteraient, à l'avenir, compte tenu des tensions pouvant apparaître dans l'utilisation des ressources budgétaires, la délégation de l'ALAE au secteur associatif.

Au sein des domaines de la petite enfance et de l'enfance, c'est bien là et uniquement là que des économies pourraient être recherchées sans affecter lourdement la qualité des services dispensés dans les champs scolaires et périscolaires.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La saisine a engagé la commission qui s'est auto-labellisée « Orientations des politiques publiques » à étudier quelles adaptations et évolutions seraient envisageables dans une perspective de diminution de la ressource financière municipale des politiques sociales.

Ces dernières, progressivement améliorées en fonction des besoins sociaux et des disponibilités de la ressource budgétaire, en viennent rapidement à répondre à des nécessités et dans la représentation des populations elles sont considérées comme indispensables.

En outre, la saisine proposait à la commission d'exercer sa perspicacité dans deux domaines, les aînés et l'enfance, particulièrement sensibles et déjà largement investis par des politiques sociales spécifiques. Avant même de pénétrer dans la réflexion sur les enjeux des actions conduites en direction de ces deux catégories, le bon sens qualifie les politiques publiques en faveur des aînés et de l'enfance de politiques prioritaires.

Repérer les « Politiques prioritaires » ? C'est dans ces termes que la saisine exprimait son attente. Dans ces conditions les marges de manœuvre de la commission ne pouvaient être que limitées et ses conclusions ne pouvaient pas bouleverser l'actuelle logique des politiques sociales de la municipalité de Blagnac.

La commission n'a pas considéré le poids acquis par les actuels dispositifs sociaux comme une limite à son action : la nécessité n'a pas relativisée son envie.

La seconde posture adoptée par la commission a paru indispensable. Quand il s'agit de rationaliser la dépense, de l'adapter au nouveau contexte économique, mieux vaut savoir d'où l'on part. Selon le potentiel acquis, les fluctuations sont plus aisément mesurables. La commission s'est mise au travail pour tenter d'apprécier comment se situait la commune de Blagnac dans l'offre d'équipements et de services sociaux. Grâce à une répartition des tâches entre les membres de la commission, une comparaison a été établie. Les résultats sont clairs.

Ils effacent les critiques qui pourraient surgir sur les méthodes utilisées : les habitants de la commune de Blagnac disposent d'équipements, de services, d'aménagements sociaux dont la gamme est sans comparaison avec des communes de l'agglomération toulousaine aux profils comparables et ils accèdent à cette offre dans des conditions les plus avantageuses.

Les comparaisons établies par la commission placent la commune de Blagnac en tête du palmarès des politiques sociales. Ceci n'ouvre pas pour autant le champ des opportunités pour rogner sur les dépenses sociales : l'accès progressivement enrichi aux services sociaux par les politiques municipales à progressivement relativisé le coût de ces dernières.

Ces deux remarques préliminaires ne sont pas exprimées pour relativiser l'apparente modestie des recommandations, voire leur timidité. De la même manière la rapidité d'un travail effectué en deux mois, à raison d'une séance par semaine, ne saurait être invoquée dans le même but. Les résultats obtenus sont notables et ils sont l'aboutissement d'échanges débridés pendant lesquels les participants ont nourri, par leurs interventions et leurs connaissances, le contenu du présent rapport sur un champ d'analyse particulièrement exposé à la critique ... sociale.

LES AÎNÉS

La Maison des aînés

- ✓ Rôle essentiel de l'équipement de la Maison des aînés, outil et service efficace pour lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et l'accès à l'information.
- ✓ Ce rôle efficace devrait être valorisé par des actions visant à renforcer son attractivité auprès d'une population parfois peu encline à sortir de son domicile, par exemple en améliorant le transport à la demande.
- ✓ *Réserves sur les modalités de fonctionnement du restaurant de la Maison des Aînés pour gommer quelques gaspillages.*

Maintien à domicile

L'opportunité de substituer des associations agréées à ce service municipal a été discutée en commission mais cette velléité a été rapidement abandonnée face à l'impérieuse nécessité sociale de ce service :

- ✓ il bénéficie à plus de 160 personnes dont la moitié a plus de 75 ans,

- ✓ il est très sollicité et en conséquence il ne peut apporter une réponse positive qu'à une demande sur quatre,
- ✓ les services assurés aux personnes sont d'une grande exigence pour le « personnel d'aide à domicile », un personnel communal dont il faut gérer les fatigues, les absences et les mobilités de carrière.

La commission attire l'attention sur les difficultés de répondre d'ores et déjà à l'augmentation des demandes et donc sur la diminution attendue de la part revenant au service municipal par rapport à celle que prendront les associations.

Pas de remarque à propos du service de portage des repas à domicile.

Transport et mobilité

La commission préconise la fin de la gratuité de la carte Pastel sénior : le coût de la fabrication de la carte (8€) et la cotisation annuelle (10€) actuellement supportés par la commune de Blagnac seraient acquittés par les bénéficiaires de la carte.

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Les ALAE

La commission s'est intéressée en priorité aux dispositifs périscolaires et à leur fonctionnement, se focalisant même sur les ALAE.

A Blagnac le service des ALAE est gratuit contrairement à la situation qui prévaut dans de nombreuses autres communes.

Il est souhaitable que cette situation soit maintenue.

Le choix de la commune de Blagnac, comme celui de nombreuses communes de l'agglomération de Toulouse a été et demeure de maintenir l'ALAE dans le giron de la municipalité. D'autres ont choisi de confier l'ALAE au secteur associatif. La commission préconise le maintien des ALAE dans le giron de la municipalité.

Cependant la commission, compte tenu des tensions pouvant apparaître, à l'avenir, dans l'utilisation des ressources budgétaires, est bien dans son rôle d'inviter la municipalité de Blagnac à étudier les opportunités que présenteraient soit le paiement de ce service, paiement différencié en fonction du QF, soit la délégation de l'ALAE au secteur associatif.

Au sein des domaines de la petite enfance et de l'enfance, c'est bien là et uniquement là que des économies pourraient être recherchées sans affecter lourdement la qualité des services dispensés dans les champs scolaires et périscolaires.

Remerciements

Les membres de la commission OPP remercient toutes les personnes qui ont accepté de répondre à leurs sollicitations. Ils renouvellent leur gratitude à Madame Denise COUFFIGNALS, Adjointe au maire déléguée aux Seniors et à Madame Isabelle PAGNAC, Directrice des Affaires Sociales et du CCAS qui ont accepté d'intervenir devant la commission et à Madame Monique COMBES, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à l'Education qui pendant son intervention devant la commission du CESEL « Vivre ensemble » a accepté de répondre aux questions des membres de la commission OPP.

Ce travail doit beaucoup à Julie INDART : la précision de ses comptes rendus, ses convocations, ses relations avec les intervenants et avec les divers services municipaux ont beaucoup apporté et que dire de sa réactivité et de son sens de l'anticipation, sinon qu'ils ont permis d'avancer sans se soucier des délais très courts accordés par le commanditaire.